



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 mai 2023



Mixité sociale et scolaire : l'Etat manque encore une fois l'occasion d'arbitrer en faveur de l'école publique

Le ministre de l'Education nationale semblait bien déterminé à contraindre l'enseignement privé sous contrat financé à 73% par l'Etat. Mais, mois après mois, semaine après semaine, l'ambition de réduire les assignations sociales et scolaires s'est soldée par un conventionnement des établissements sous contrat sur la base de vœux pieux et surtout sans contrainte réelle. L'enseignement catholique s'en tire une nouvelle fois à bon compte.

La publication des indices de position sociale (IPS) de tous les établissements scolaires a démontré ce que tout le monde savait mais ne voulait pas voir. Le détournement de la carte scolaire a atteint un tel niveau de ségrégation scolaire que la situation ne pouvait en rester là... au risque d'affaiblir encore un peu plus l'école publique, le cœur battant de la République, le premier terrain où les mesures doivent être prises pour construire et garantir la mixité sociale et scolaire.

Aussi, la FCPE porte inlassablement cette conviction, cette exigence : l'argent public doit prioritairement financer l'école publique, l'école de la république.

En conséquence, la FCPE attend :

- le renforcement des conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves des écoles publiques ;
- le renforcement du contrôle de l'Etat de l'obligation dans le contrat d'association de remplir des objectifs de mixité sociale et scolaire et de la mise en œuvre des programmes à l'œuvre pour former les citoyens en devenir ;
- une politique de malus en lieu et place d'une politique de bonus pour les établissements privés qui refusent de prendre leur part dans cet enjeu national.

A la rentrée 2023, ce sont 1 500 postes qui seront supprimés dans l'école publique, avec des fermetures de classes, d'écoles, des enseignants non remplacés et ce, malgré la hausse d'effectifs au collège ou au lycée.

Sans cela, nul doute qu'à moyen terme, les inégalités continueront à se creuser, suivies de très près par les assignations sociales. Notre fédération participera aux nouvelles instances de dialogue qui seront organisées à l'échelle de chaque académie avec tous les autres acteurs de la communauté éducative, mais nous attendons des moyens significatifs et

déconcentrés pour enclencher rapidement sur le terrain de véritables changements dans le quotidien scolaire de millions d'élèves de l'école publique.

La FCPE continuera de protéger l'école publique, car elle doit toujours être l'école de la première chance et invite le plus grand nombre à signer [sa pétition](#) qui a recueilli déjà plus de 72 000 signatures. C'est à la société entière de se faire entendre pour les millions d'élèves de l'école publique, qui ont le droit universel de bien vivre, de faire nation et de mieux apprendre au sein de l'école de la République.

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 105 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE

Laurence Guillermou :
06 82 81 40 82 /
fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2023 FCPE

[Voir la version en ligne](#)